

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programmeListe des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

L'étudiant doit s'exprimer dans un français intelligible sans que l'on doive deviner ce qu'il entend signifier.

Il doit également connaître les principes généraux de droit et, dans les grandes lignes, le fonctionnement et les attributions de l'État, des entités fédérées et des collectivités locales.

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

L'activité d'apprentissage « droit administratif 2 » a pour impératif de donner aux étudiants une deuxième approche du droit administratif par le biais de thèmes beaucoup spécifiques. L'objectif est donc de les spécialiser

dans des aspects plus pointus tout en leur donnant les clefs pour comprendre d'autres thèmes qu'ils verront potentiellement dans le cadre de leur stage, de leur travail de fin d'études ou toute autre approche professionnalisante ou professionnelle.

Le cours a pour objectif de faire acquérir à l'étudiant la capacité de comprendre des thèmes approfondis du droit administratif et de lui donner les clefs nécessaires à la compréhension d'autres thèmes spécifiques qu'il sera susceptible de rencontrer in fine.

À la fin du cours, l'étudiant devra être capable entre autres, de :

- Définir les règles qui sous-tendent la motivation formelle des actes administratifs.
- Détecter les motifs de droit et de fait.
- Déterminer la qualité des motifs de droit et de fait.
- Rédiger une décision motivée, surtout au niveau de la forme.
- Définir la domanialité et la différencier.

Le cours traite des grands thèmes du droit administratif tels que :

- la publicité de l'administration
- la motivation formelle des actes administratifs
- le contrôle de l'administration
- la domanialité.

Ces chapitres sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

L'activité d'apprentissage « contrôle et contentieux administratifs » a pour objectif de permettre à l'étudiant de maîtriser, en théorie et en pratique, les principaux concepts en matière de contrôle et de contentieux administratifs, d'avoir des connaissances suffisantes pour comprendre la portée et les répercussions des décisions prises par l'administration ou, à son égard, par les diverses autorités et juridictions.

Seront abordés, lors de cette activité, le contrôle administratif sous ses différentes formes et le contentieux administratif dans son ensemble et, en particulier, devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État. Les procédures en annulation, en suspension et en cassation devant celle-ci seront analysées en détail. C'est essentiellement dans ce cadre que les étudiants se familiariseront avec et appuieront leurs raisonnements sur les textes légaux et réglementaires applicables. Ils auront également l'occasion d'examiner la structure d'un arrêt du Conseil d'État afin d'être en mesure de lire plus rapidement et plus efficacement la jurisprudence émanant de cette juridiction.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

L'enseignant veille à ce que l'apprentissage se fasse de manière structurée, progressive et interactive. L'étudiant veillera, quant à lui, à avoir une bonne compréhension de la matière, celle-ci étant plus importante que la mémorisation proprement dite, et à appuyer son raisonnement sur des textes légaux et réglementaires. Il développera, en outre, sa capacité à chercher l'information et à l'appliquer à des situations concrètes. De telles compétences sont cruciales dans la vie professionnelle, la matière en elle-même étant évolutive.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Les deux activités d'apprentissage feront l'objet d'une évaluation écrite intégrée, c'est-à-dire d'une évaluation commune.

Les étudiants répondront à un questionnaire qui aura pour but d'évaluer leur compréhension du droit et du contentieux administratifs.

Ils veilleront à étayer leurs réponses par des références précises aux normes juridiques vues au cours: lois, règlements, principes généraux de droit, etc

Les étudiants ayant obtenu, antérieurement à l'année académique 2016-2017, un crédit pour l'une des deux activités d'apprentissage, répondront à un questionnaire portant uniquement sur l'autre activité d'apprentissage,

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

A. Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à l'administration et aux services publics

Indicateur() :

Appliquer les prescriptions juridiques, économiques ou techniques

Actualiser les informations relatives au secteur et intégrer les nouvelles connaissances

Appliquer les procédures, en repérer les irrégularités et proposer des améliorations

B. Insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

Indicateur() :

Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles.

Fiée

C. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

Indicateur) :

Vérifier la pertinence et la compréhension des informations reçues et transmises

Interpréter les données et les intégrer dans une réflexion relative à la problématique juridique, sociale, économique et éthique

Niveau d'évaluation : certifiée

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoires et ceux suggérés):

Droit administratif 2 :

Les supports de cours sont les suivants :

- Support écrit sous forme de ppt
- Utilisation du tableau pour éventuellement compléter les explications.
- ATSELÉ, D., MORTIER, T., SCARCEZ, M., Manuel de droit administratif, Bruxelles, Bruylant, 2010, 932 pp.
- ORNU, G., Vocabulaire juridique, Paris, PUF, 2009, 986 pp.
- AGASSE, D., Droit administratif spécial. Les domaines public et privé – La voirie, Bruxelles, PUB, 2011, 269 pp.
- AGASSE, D., Connaissance approfondie du Droit administratif en rapport avec le notariat, Bruxelles, PUB, 2011, 270 pp.
- ANDEBURIE, A., Propriété et domanialité publiques en Belgique. Essai de systématisation et d'optimisation du droit domanial, Bruxelles, La Chartre, 2013, 701 pp.

Contrôle et contentieux administratifs :

Les étudiants disposeront d'un syllabus élaboré par l'enseignant, qui s'est inspiré notamment des publications suivantes:

- D. RENDERS, Droit administratif, t. 3, Le contrôle de l'administration, Bruxelles, Larcier, 2010;
- M. LEROY, Contentieux administratif, 5e éd., Limal, Anthemis, 2011;
- SALMON (+), J. JAUMOTTE et E. THIBAUT, Le Conseil d'État de Belgique, vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2012.